

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public donne lieu à un **arrêté municipal**.
La demande peut-être soumise à facturation suivant
les tarifs en vigueur.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le :

Par :

Avis élu(e) : #signature#

Direction culture et communication - projet événementiel
evenementiel@ville-granville.fr

- 02 33 91 30 00 (standard)
- 02 33 91 30 29 (ligne directe)

FORMULAIRE À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ

DEMANDEUR

☐ Association (nom de l'association à préciser) :

☐ Organisme privé/public (nom à préciser) :

NOM & PRÉNOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE :

CODE POSTAL & VILLE :

TÉLÉPHONE Fixe : Portable :

COURRIEL :

NATURE DE LA DEMANDE

☐ Manifestation (nom à préciser) :

☐ Epreuve sportive (nom à préciser) :

☐ Exposition – action commerciale :

IMPACT SUR LES VOIES OU ZONES DE STATIONNEMENT – PRESCRIPTIONS (à cocher)

Joindre si possible un plan des zones impactées

☐ Stationnement interdit – **dénomination** de la voie :

☐ Réservation de places de stationnements – **dénomination** des voies :

Nombre de places à réserver :

☐ Circulation perturbée – **dénomination** des voies :

☐ Circulation interdite – **dénomination** et n° des voies :

PÉRIODES

Une date

LE 20..... DE H..... A H.....

Plusieurs dates

DU AU 20..... DE H..... A H.....

DU AU 20..... DE H..... A H.....

DU AU 20..... DE H..... A H.....

Si lieux différents selon les périodes, le mentionner ICI :

.....

.....

SIGNALISATION TEMPORAIRE

☐ Mise en place par les services de la Ville service facturé.

Tarif en vigueur « intervention du personnel ».

☐ Mise en place par le demandeur par ses propres moyens (pas de prêt de matériel).

L'organisateur s'engage à respecter l'arrêté municipal et atteste avoir prévenu les tiers concernés sur la nature et la durée de l'intervention.

Date et lieu : A

Le

Signature :

Protection des données personnelles

Ce document administratif est nécessaire à l'instruction de votre dossier.

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le « service communication-location communale » dans un fichier informatisé placé sous la responsabilité du Maire de Granville pour la gestion administrative de votre demandes (arrêté, courrier, facturation, intervention du personnel) et la diffusion en ligne de l'arrêté correspondant (site internet www.ville-granville.fr).

Elles seront collectées et conservées pour une durée de 5 ans.

Les données collectées ne seront aucunement fournies à des tiers.

Conformément à la législation en vigueur, et notamment à la loi informatique et libertés Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (**le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits**) en écrivant à Monsieur Le Maire, Hôtel de Ville – BP 409, cours Jonville 50400 GRANVILLE. Si vous souhaitez en savoir plus sur vos droits ou si vous estimez

nos réponses insuffisantes, vous pouvez adresser une réclamation sur le site de la CNIL : www.cnil.fr